

13  
2233527

N° ~~2233527~~ 9222

Nom: Coquenneville

4<sup>e</sup> Section

PCP

Prénoms: Georges

Né à Amelghem le 23 octobre 1894

Division d'armée: 3<sup>e</sup>

Grade: Capt

Régiment: 4<sup>e</sup> Ch. a. p.

Position: M. 1914

Adresse: \_\_\_\_\_ N° de la matricule: 2139

**Proposition Chevrans de Front.**

**S.P.S.P. (Reute)**

CORRESPONDANCE ECHANGE.  
T. = Transmise par.  
D. = Demandée à.  
R. = Retournée à.

Fractions	Renseignements demandés le	Fractions	Renseignements fournis le

Dates

11<sup>e</sup> 9<sup>e</sup> DI

13/10/14

**S.P.S.P. (Pension).**

Fractions	Renseignements demandés le	Fractions	Renseignements fournis le

**Fonds des Combattants.**

Fractions	Renseignements demandés le	Fractions	Renseignements fournis le

M. 31 OCT 1921

**Bureau (Distinctions honorifiques).**

Fractions	Renseignements demandés le	Fractions	Renseignements fournis le



Stamnummer 128/2139 / (28840)

foto

familienaam

**COPPENOLLE**

voornaam

Georges Felix

graad /positie

Korporaal mil 1914

nationaliteit

B indienstreding

eenheid

4 Jagers te Voet 3/3 (11 Cie)

geboren te

Avelgem

geboortedatum

° 1894/10/23

Adres

Estaimpuis

gestalte

vader

Pierre

haarkleur

moeder

LOCAUET Marie Elodie

beroep

overleden/vermist te

Langemark

doodsorzaak

gesneueld (gewerkogel)

overleden / vermist op: 1918/09/30

gekwetst te/ op

heuveling Staden, 1918/09/29

hospitalisatie te

1° begraafplaats

Bkschole ("ferme des Matroniers", gemeenschappelijk graf nr 1886 B), 1918/10/02

Plaats van herbegroving:

Houthuist, Poelkapellestraat, militaire begraafplaats, graf L - 443, 1924/04/04

gevangen /geïnterneerd te

Stamboek dossier nr

2233527

Extras

Ongehuwd.

MINISTÈRE  
DE LA  
DÉFENSE NATIONALE

Bruxelles, le 26 NOV 1914 19

SECRETARIAT GÉNÉRAL

OFFICE DES SÉPULTURES MILITAIRES

3° BUREAU

N° 0.61/ 257140

Au Trésorier 40. RÉGIMENT DE CHASSEURS

A. PIED.

Indicateur n° 1071  
Entré le 28/11/14  
Sorti le 24/11/14

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en séance du 23 juillet 1914, le tribunal de première instance à Tournai, a rendu un jugement déclaratif de décès du nommé COPPENOLLE, Georges-Pélic, né à Avelghem le 23 octobre 1894, caporal au 40. régiment de chasseurs à pied, n°2139 de la matricule, fils de Pierre et de LOQUET, Marie-Elodie, mort pour la Belgique à Langemark le 30 septembre 1918.

Transmis à Monsieur le Directeur du M.E. D/W CA

*[Signature]*

Expédition de ce jugement a été transmise, aux fins de transcription dans les registres aux actes de décès, à l'officier d'état civil de la commune de ESTAIMPUIS, dernier domicile du défunt.

Le Ministre de la Défense Nationale,

Par ordre :

Pour le Secrétaire Général,  
Le Directeur-adjoint, délégué,

*[Signature]*

4 ch  
25/12/14 2596

MINISTÈRE  
DE LA  
**DÉFENSE NATIONALE**

1<sup>re</sup> DIRECTION GÉNÉRALE

3<sup>e</sup> DIRECTION

7<sup>o</sup> BUREAU

**MINISTÈRE VAN LANDSVERDEDIGING**

1<sup>ste</sup> ALGEMEEN BESTUUR

3<sup>e</sup> BESTUUR

7<sup>o</sup> BUREEL

Je soussigné déclare avoir reçu du Département de  
la Défense Nationale, l'insigne de la Croix de Guerre  
ment van LANDSVERDEDIGING, het kensteek van  
avec *Bacquette* qui n'a été décernée  
Oorlogskruis met *Bacquette* ontvangen te hebben

par Arrêté Royal du *20/12/1918* par *le*  
die mij toegekend werd door *Koninklijk Besluit van den*

A *Comman*, le *20/12/1918*  
Te *den*, den *1918*

Signature,  
(Handteeken),

*Mme Capronelle*

NOM ET TOUTS LES PRÉNOMS <i>Namen en al de voorvoornamen.</i>	QUALITÉ <i>Hoedanigheid.</i>	LIEU ET DATE DE NAISSANCE <i>Plaats en datum van geboorte.</i>	ADRESSE <i>Adres.</i>	OBSERVATIONS <i>Aanmerkingen.</i>
<i>Capronelle Georges.</i>	<i>caporal. p. ch.</i>	<i>Arcey sur 23/10/94</i>	<i>mme: Etienne Souquet Cokerinhuys</i>	

No Matricule 28840 Nationalité Belge  
 N° Stamboek Nationaliteit  
 Nom (Naam) : Coppensolle  
 Prénoms (Voornamen) : Georges, Felix  
 Né à Clavelghem le 22 octobre 1894  
 Geboren te dep  
 Prénoms et nationalité du père : Pierre  
 Voornamen en nationaliteit van den vader }  
 Nom, prénoms et nationalité de la mère : Paulquet, Blodie  
 Naam, voornamen en nationaliteit der moeder } Belge  
 Dernier domicile des parents en Belgique : Charareth  
 Jongste verblijfplaats der ouders in België  
 Domicile du titulaire Charareth  
 Verblijfplaats van den titularis  
 Epoux de (veuf, divorcé), célibataire : Célibataire  
 Echtgenoot van (wed. uenaar, gescheidene), jongman  
 Profession (Beroep) : Ingénieur  
 Grade et position : Capitaine Induction de 1914  
 Grad en stand  
 Date de l'entrée à l'armée : le 30 septembre 1914  
 Is in het leger gekomen  
 Decorations :  
 Eretekens

LE COMMANDANT D. COPPENSOLLE  
 De Commandant  
 Signature (Handtekening)

Notice d'ing. MUTATIONS (Overplaatsingen)  
 Le 1<sup>er</sup> octobre 1917 présent à la place de C. I. S.  
 Dep aanwezig bij  
 de 2<sup>de</sup> pers. 1917 passe au 1<sup>er</sup> rég' de charmes et pied

V.S.A.

Plaque n°  
Plaatje n°

2765 fex



Signature du  
titulaire :  
Handteekening  
van den titularis

*Coffinet*

Taille : 1 mètre *75* m/m  
Gestalte : 1 meter

Signes particuliers :  
Bijzondere kentekens

Cheveux : *Châtains*  
Haarkleur

*Deux premières phalanges*

Moustache : *id.*  
Snor

*De la main gauche amputée*

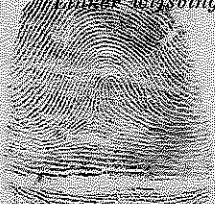
Barbe :  
Baard

*(doigt onca jeus d'annulaire)*

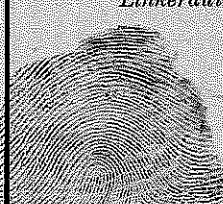
Nationalité de l'épouse  
Nationaliteit der echtgenote

OBSERVATIONS :  
Aanmerkingen

Index gauche  
Linker wijsvinger



Pouce gauche  
Linkerduim



# Fonds des Combattants

QUESTIONNAIRE relatif à l'établissement des droits du combattant au bénéfice de la loi du 25 août 1920, accordant un témoignage de reconnaissance aux militaires de la guerre 1914-1918.

Ce questionnaire est à remplir par tout ayant-droit qui a été mobilisé au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> août 1914 et le 11 novembre 1918, et est à envoyer ensuite soit directement, soit par l'intermédiaire d'une association d'anciens combattants, au Secrétaire du FONDS DES COMBATTANTS, rue du Congrès, 21, Bruxelles.

Pour les militaires morts ou disparus, le questionnaire doit être rempli par la veuve ou par l'héritier en ligne directe ascendante ou descendante.

(Éviter les abréviations.)

Nom et prénoms : Coppenolle, George Félix

Grade et position : Caporal, militaire de 1914

Lieu et date de naissance : Avelghem (Fl. occidentale) le 23 octobre 1894

Nationalité : Belge

Adresse exacte (1) { Commune (hameau) Estaimpuis (Hainaut), rue de Hermonpont n° 9  
Rue et numéro

État civil { Célibataire, ~~marié~~, nombre d'enfants.  
~~veuf ou divorcé avec le nombre d'enfants~~  
~~à charge.~~

Nom et prénoms. } de la mère du combattant décédé :  
Age et profession. } Loquet Marie-Elodie, veuve en 1<sup>er</sup> noces de Pierre Coppenolle épouse en 2<sup>es</sup> noces de Lacouf achille

Etats de service entre le 1<sup>er</sup> août 1914 et le 11 novembre 1918. (3) { Grades obtenus; mutations subies dans l'ordre des dates. Unités auxquelles le mobilisé a appartenu; mentionner la période de captivité ou d'internement, la date de mise en congé sans solde ou en instance de réforme et de reprise en solde, indiquer les cantonnements occupés en dehors du territoire belge.  
Caporal au 4<sup>e</sup> ch<sup>ts</sup> à pied n° 28840 de la matricule, incorporé le 27-9-1914 réside à Langemarck le 29 ou 30-9-1918

Régiment, corps ou organisme auquel appartenait le mobilisé au moment de son envoi dans ses foyers ou de sa mise en congé sans solde ou en instance de réforme. déclaré en campagne

Désirez-vous recevoir la part du Combattant? oui

Condamnations encourues; néant

Nombre de chevrons de front octroyé; 5

Si le militaire est invalide indiquer le pourcentage d'invalidité :

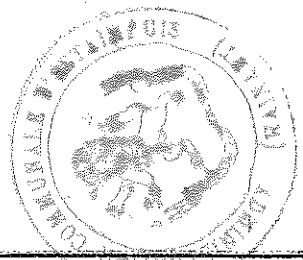
Montant des allocations reçues { Dotation de 300 francs; oui  
Pour la restauration du foyer; néant  
Par le Comité "Aide et Protection"; néant

Fédération ou groupement d'anciens combattants duquel vous êtes membre. néant

Vu pour la légalisation de la signature de Marié Elodie Loquet veuve Pierre Coppenolle épouse Lacouf achille  
mère de Coppenolle Georges Félix  
qui a appartenu à l'armée mobilisée,

Le Bourgmestre,

*J. Lefebvre*



A Estaimpuis le 16 Juin 1922

Certifié sincère et véritable (4)  
Signature de l'ayant-droit :

*Loquet Elodie*

Sceau de la commune

- (1) Prévenir immédiatement de tout changement d'adresse le Secrétaire du Fonds des Combattants, rue du Congrès, 21, Bruxelles.
- (2) Biffer les mentions inutiles. La veuve ou les héritiers ayants-droit doivent joindre les documents indispensables prouvant leurs droits (acte de notoriété).
- (3) Mentionner notamment dans les états de service les dates de mise en détention ou d'incorporation dans une formation disciplinaire à la suite d'une condamnation ainsi que les dates de mise en liberté ou de sortie de ces formations.
- (4) Toute déclaration reconnue fautive aura pour sanction un retard dans le paiement des sommes dues.



Est titulaire de la Croix de guerre  
AR 10.12.19 n° 6382  
Croix de guerre A R du 10.12.19 n° 6382

- 3 ° Division d'armée.
- 4 ° Régiment de chasseurs à pied
- 3 ° Bataillon-Gruppe.
- 11 ° Compagnie-Escadron-Batterie.

N° 2139 de la matricule.

3-21 - n° 2598 - D. SOTIAU et RAINIERI. Brux.

Adresse actuelle du démobilisé (1) :

Nom :

Prénoms : 4

Grade :

Position : 7845

Lieu et date de naissance :

Nationalité :

Etat-civil :

Nom } de l'épouse (1) :

Prénoms }

Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans (1)

Position de l'intéressé au moment de la proposition (2) :

Date de l'engagement ou de l'arrivée sous les armes (unité) (3) :

Situation au 1<sup>er</sup> août 1914 (4)

Mutations subies et condamnations encourues depuis le 1<sup>er</sup> août 1914 ou depuis la date de l'arrivée sous les armes à relater dans l'ordre chronologique (5) :

Coppenotte

Georges

~~Soldat~~ caporal

m. 1914

Avelghem, le 23 octobre 1894

belge

Célibataire, ~~marié, veuf avec ou sans enfants, divorcé~~ (barrer les mentions inutiles).

/

En activité, démobilisé, décédé.  
Date de la ~~démobilisation~~ ou du décès.  
30.9.18

27 septembre 1914 au C.I.

condamnations

néant

ANS	MOIS	JOURS

N. B. — Ne supputer dans les colonnes : an, mois et jours que le temps donnant droit aux chevrons de front.

T. S. V. P.

			ANS	MOIS	JOURS
1914	27 sept.	Incorpore comme m. 1914 et présent au C.I.			
1915	24 août	présent au H chap. venant du C.I.			
	26 sept.	d'hôpital pour blessure			
	6 novembre	présent au H chap. venant du <sup>REBORT</sup> C.I.			
1916	30 sept.	d'hôpital pour maladie			
	9 décembre	présent au H chap. venant du C.I.H.M.			
1917	1er sept.	détaché d'office au C.I. 301 Bayeux			
1918	2 mars	présent au H chap.			
	29 sept.	venue à l'engagement (Cilibatave)			
art 9 al a		du 27.9.14 au 15.10.14	5		19
art 2 al a		du 24.4.15 au 25.9.15	7		10
art 4 al c		du 26.9.15 au 5.11.15	10		24
art 2 al a		du 6.11.15 au 29.9.16	2		9
art 4 al c		du 30.9.16 au 8.12.16	8		22
art 2 al a		du 9.12.16 au 31.8.17	4		1
art 4 al f		du 1.9.17 au 1.1.18	8		28
art 2 al a		du 2.1.18 au 29.9.18			
		TOTAL	3	38	115
			3	5	25

VU.

Le 5 août 1921

Le Capitaine Quartier-Maitre,

*J. Jeppert*

Favorable à (a) cinq chevrons de front.

A Gildem le 23/8/1921

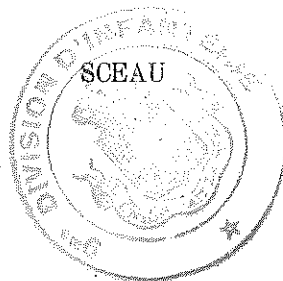
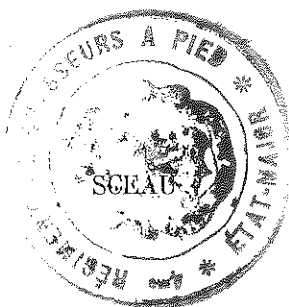
Le Colonel Comte,

Accordé (a) cinq chevrons de front.

Crefeld le 13-9-1921

Le Commandant de la Division. *fi*

*Triller*



no 8781

1142

128 2139  
DU REGISTRE MATRICOLE

1<sup>er</sup> REGIMENT DE CHASSEURS A PIED

Feuillet matricule et de punitions

du nommé (1) Emmelle, Georges

Père Georges Visage roux  
 Mère Suzanne, Gladie Teint rose  
 Né à Cavelpues Front inclinaison moyenne  
 Province d le Sud-est hauteur 19  
 Le 13 octobre 1894 largeur 19  
 Derrière résidence Cavelpues Nez base large  
 Province d Stainval hauteur gradé  
 Taille d'un mètre 95 millimètres. largeur 18  
 Profession antérieure garçon épicerie Bouche verts  
 Lèvres 19  
 Menton roulé  
 Cheveux châtains  
 Sourcils 19  
 Signes particuliers 19

Le 19 11 14, incorporé comme milicien de 19 14, province de Wallonie  
 Le 10 septembre 19 14, au service actif

Entrée au corps.  
Relation des services.

Services antérieurs.

Promotions, rétrogradation, privation du grade, retrait d'emploi.

Campagnes, blessures, actions d'éclat, distinctions honorifiques, chevrons.

Antécédents judiciaires (condamnations, incarceration, libération, remise et réduction de peine).

Départ du corps.

Bayonnet le 16 mai 1916

1073-9 - 1917, 5 CHEVRONS

front (loi du 25 août 1910. Decision du Commandant de la 9<sup>e</sup> D.I.)

campagne du 17 septembre 1914 au 10 novembre 1914.

Attestation de Commandant de la 9<sup>e</sup> D.I.

Arresté le 20-9-1915

Arresté le 1914-14 & 6-9-1914

Arresté à la Victoria 6-6-9-1914

Arresté à l'abri de Cavelpues

Arresté P. R. n. 10 1114 n. 0 (5153)

Arresté à la Lima et jeune de 18 ans

CHEVRONS	1 le	1
	2 le	1

le 30 septembre 1911 lui en décerné commandant a'

Bayonnet.

Pour extrait conforme au registre matricule à la date du 19 Janvier 1915

Le Quartier-Maître Georges

(1) Nom et prénoms.

# FEUILLET DE PUNITIIONS

Modèle B (verso)  
(Art. 146)

DATES	PAR QUI INFLIGÉES	PUNITIIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES	MOTIFS
1914.	du Secours actif		le 24 septembre
1915	Wm ou Jo	H. P. P. 3 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup>	le 24 août
	Obtenir du no 6 de la section n° 9 et a	1 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> 7 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 9 <sup>e</sup> 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> 12 <sup>e</sup>	le 25 septembre
	Remise du P. P.		le 26 septembre
1916.	Sadie	Enfants	le 16 novembre
	au S. P. A (S. H. P.)		le 30 septembre
	Remise du G. T. A. N. 9 <sup>e</sup> 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> 12 <sup>e</sup>		le 1 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> 7 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 9 <sup>e</sup> 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> 12 <sup>e</sup>
1917.		En subvention au G. T. P.	le 9 janvier
		Remise du G. T. P.	le 4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> 7 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 9 <sup>e</sup> 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> 12 <sup>e</sup>
		En subvention au G. T. S. O. S.	le 1 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> 7 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 9 <sup>e</sup> 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> 12 <sup>e</sup>
1918.		Remise du G. T. S. O. S.	le 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> 7 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 9 <sup>e</sup> 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> 12 <sup>e</sup>
	Com' e' l'annuaire a l'annuaire		le 29 septembre

MINISTÈRE  
DE LA  
**DÉFENSE NATIONALE**

1<sup>re</sup> DIRECTION GÉNÉRALE

3<sup>e</sup> DIRECTION

7<sup>o</sup> BUREAU

**MINISTÈRE VAN LANDSVERDEDIGING**

1<sup>ste</sup> ALGEMEEN BESTUUR

3<sup>e</sup> BESTUUR

7<sup>o</sup> BUREEL

Je soussigné déclare avoir reçu du Département de  
la Défense Nationale, l'insigne de la Croix de Guerre  
ment van LANDSVERDEDIGING, het kenkeken van  
avec *Percelette* qui n'a été décernée  
Orlogshuis met *Percelette* ontfangen te hebben  
par Arrêté Royal du *20/12/1921*  
die mij toegekend werd door Koninklijk Besluit van den

A *Torunai*, le *20/2/1921*  
Te *den*, den *20/2/1921*

*Mme Coppenolle*  
Signature,  
(Handteeken),

NOM ET TOUTS LES PRÉNOMS <i>Naam en al de voornamen.</i>	QUALITÉ <i>Hoedanigheid.</i>	LIEU ET DATE DE NAISSANCE <i>Plaats en datum van geboorte.</i>	ADRESSE <i>Adres.</i>	OBSERVATIONS <i>Aanmerkingen.</i>
<i>Coppenolle Georges.</i>	<i>caporal. p.i.k.</i>	<i>Bruxelles 20/10/94</i>	<i>Mme. Estelle Soquet Caldemhuis</i>	

SERVICE DES INHUMATIONS  
(SERVICES MILITAIRES BELGES)  
3<sup>e</sup> DIVISION D'ARMÉE

# CERTIFICAT DE DÉCÈS

Service des Inhumations Militaires

3<sup>e</sup> Division d'Armée

Du registre des décès dudit service a été extrait ce qui suit :

Le <sup>(1)</sup> Cefernelle, <sup>(2)</sup> Georges <sup>(3)</sup> Corporal ambulancier 1914  
au <sup>(4)</sup> 4<sup>e</sup> ch<sup>e</sup> à la Me<sup>e</sup> n<sup>o</sup> 28848 de la matricule, époux de <sup>(4)</sup> ""  
fils de <sup>(5)</sup> Guin et de <sup>(6)</sup> Scarpue, Élodie  
habitant à <sup>(7)</sup> ""  
né le 28 octobre 1894 à Quelghem province d' le Brabant  
domicilié de droit avant son entrée au service dans la commune d' Stamphuis  
province d' Brabant est décédé à Sompromach province d' le Brabant,  
le trois du mois d' septembre 1918, à heures tué en service  
par suite d' blavures aux reins par balles de fusil commencé

Je soussigné certifie que le présent est conforme au registre des décès dudit service.

Fait à Eu Campagne, le dern du mois d' octobre 1918.

L'Officier d'Administration,

Nous médecin de l'Etat certifions que la signature ci-dessus est celle  
de M. Henri Humb, Officier d'Administration chargé du service des inhumations  
et que foi doit y être ajoutée.

Fait à Eu Campagne, le dern du mois d' octobre 1918.

Le Médecin,

(1) Nom et prénoms du décédé, en toutes lettres.  
(2) Grade et position.  
(3) Indication du corps ou service et de l'unité.  
(4) Si le militaire est marié ou veuf.  
(5) Prénoms du père du décédé.  
(6) Nom et prénoms de la mère.  
(7) Domicile des parents, pour les militaires appartenant à une puissance étrangère, et pour les autres, dans le cas où l'on ne connaît pas le dernier domicile des décédés.

Inhumé le 2 octobre 1818 au cimetière de la ferme des de Bellinghe  
No 2 de la tombe marion